

Maçon

RNCP35309 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	232s
Formacode(s)	22334
Code(s) ROME	F1703
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	22/02/2026

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

211 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 196 à former et organiser l'évaluation et 15 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
ACCESS PRO	79402757300011	Former et organiser l'évaluation
ACTION FORMALYS	45075896600037	Former et organiser l'évaluation
AFOR TP	31955718700022	Former et organiser l'évaluation
AFPA ENTREPRISES	82409268800012	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800053	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800061	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800095	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800111	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800137	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800145	Former

Liste complète des 211 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp35309-macon/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le maçon est chargé de construire à partir de plans et de consignes, les fondations, les murs, les planchers et les éléments en béton armé constitutifs de bâtiments qui peuvent avoir des destinations variées (logements individuels, petits collectifs, tertiaires, industriels, agricoles ou techniques). Il peut réaliser également des aménagements extérieurs tels que murs de clôture, terrasses, trottoirs, etc.

ACTIVITÉS VISÉES

Selon les commandes ou les spécificités de l'entreprise qui l'emploie, le maçon peut travailler sur des constructions

neuves ou sur des chantiers de rénovation. A ce titre, il adapte sa pratique en fonction des particularités de ces deux types de chantiers et notamment en matière de sécurité.

Le maçon construit des murs par assemblage manuel d'éléments manufacturés (agglomérés de ciment, briques traditionnelles et/ou à joints minces, béton cellulaire, agglomérés de pierre volcanique, etc.), en respectant les règles de sécurité. Il est quelquefois amené à réaliser des enduits, et des éléments de finition de manière traditionnelle ou préfabriquée.

Il réalise les éléments de structure en béton armé (poteaux, poutres, planchers, murs de soutènement, etc.). Pour cela, il réalise des coffrages traditionnels, et utilise des systèmes coffrant de type banches manuyportables, des coffrages prêts à l'emploi en carton. Pour la réalisation des planchers, il met en œuvre des systèmes préfabriqués de type « poutrelles hourdis ».

Le maçon exerce son activité principalement en extérieur, de fait il est exposé aux intempéries. Il travaille souvent en hauteur sur des échafaudages de pied ou une plateforme individuelle roulante légère (PIRL), et dans des conditions parfois difficiles (poussière, bruit). Il doit être doté d'une bonne condition physique, car le port de charges répété, la marche et la station debout rythment son quotidien. Toutefois depuis de nombreuses années, les entreprises sont engagées dans l'amélioration des conditions de travail et de sécurité, la mécanisation des manutentions, l'utilisation d'équipements de protection collective et individuelle performants. De fait les innovations permanentes n'ont de cesse de diminuer la pénibilité et les risques professionnels dans les activités du maçon.

Le maçon est formé et habilité par son employeur. Il connaît et applique scrupuleusement la législation en vigueur en matière de sécurité au travail et porte systématiquement ses équipements de protection individuelle (EPI). Il prend connaissance du document unique et du Plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS), quand ils existent, sinon du plan de prévention et en respecte les consignes.

Les entreprises utilisatrices sont principalement des petites et moyennes structures qui peuvent réaliser des chantiers éloignés de leur siège, ce qui peut engendrer pour le professionnel des déplacements sur la journée voir sur la semaine.

Le maçon travaille en équipe, il doit posséder des qualités relationnelles qui lui permettent de réaliser ses activités de manière sécurisée et productive.

La législation et les préoccupations environnementales des entreprises imposent au maçon le respect systématique du tri des déchets de chantier mais également la maîtrise des nuisances (bruit, poussière, vibrations), de la consommation d'eau, d'électricité et de carburant.

La transition énergétique et les nouvelles réglementations demandent au professionnel l'adaptation de ses compétences de bases à des matériaux innovants, plus efficaces en termes de résultats. Pour cela le maçon respecte les règles de mise en œuvre des avis techniques spécifiques à chaque type de matériaux ou technique.

La plupart du temps ces matériaux plus performants demandent une mise en œuvre plus soignée et plus technique, les tolérances sont moindres que les matériaux « traditionnels ».

Les évolutions numériques impactent les métiers de la construction. Pour consulter des plans, des détails techniques, des vues 3D, des documents fournisseur, passer des commandes et assurer le suivi des livraisons, le professionnel est amené à utiliser de manière simple une tablette, un smartphone ou plus rarement un ordinateur.

A compter du 1er octobre 2024, les référentiels d'activité et de compétences du titre professionnel voient les connaissances relatives à la rénovation énergétique précisées ou reformulées. Ces reformulations ne donnent pas lieu à la création de nouvelles activités ou compétences.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Réaliser des ouvrages en béton armé coffrés en traditionnel

- Coffrer en traditionnel bois ou en éléments manuyportables
- Mettre en place les armatures d'un ouvrage en béton armé coffré en traditionnel
- Couler un ouvrage en béton armé coffré en traditionnel

2. Construire des ouvrages en maçonnerie

- Bâtir des maçonneries hourdées au mortier ou à joints minces
- Mettre en place des éléments préfabriqués de type appui, couronnement, linteau, poutre
- Réaliser des ouvrages de finition de type seuils et appuis
- Réaliser manuellement des enduits hydrauliques traditionnels
- Créer des ouvertures dans des murs existants et réaliser la déconstruction de parties d'ouvrages

3. Réaliser des dallages et des planchers de type poutrelles hourdis

- Poser un plancher poutrelles hourdis
- Réaliser les réseaux d'évacuation d'eaux usées et pluviales

- Mettre en place les armatures de dallages et planchers
- Mettre en œuvre le béton de dallage et planchers
- Réaliser les aspects de surface et chapes

Blocs de compétences

RNCP35309BC01 — Réaliser des ouvrages en béton armé coffrés en traditionnel

LISTE DE COMPÉTENCES

Coffrer en traditionnel bois ou en éléments manuyportables

Mettre en place les armatures d'un ouvrage en béton armé coffré en traditionnel

Couler un ouvrage en béton armé coffré en traditionnel

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)
- b) d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat
- c) des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

RNCP35309BC02 — Construire des ouvrages en maçonnerie

LISTE DE COMPÉTENCES

Bâtir des maçonneries hourdées au mortier ou à joints minces

Mettre en place des éléments préfabriqués de type appui, couronnement, linteau, poutre

Réaliser des ouvrages de finition de type seuils et appuis

Réaliser manuellement des enduits hydrauliques traditionnels

Créer des ouvertures dans des murs existants et réaliser la déconstruction de parties d'ouvrages

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)
- b) d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat
- c) des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

RNCP35309BC03 — Réaliser des dallages et des planchers de type poutrelles hourdis

LISTE DE COMPÉTENCES

Poser un plancher poutrelles hourdis

Réaliser les réseaux d'évacuation d'eaux usées et pluviales

Mettre en place les armatures de dallages et planchers

Mettre en œuvre le béton de dallage et planchers

Réaliser les aspects de surface et chapes

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)
- b)

d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat

c)

des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- la construction de pavillons individuels
- la réalisation de logements collectifs
- la construction industrielle ou agricole
- la réalisation de constructions dédiées au tertiaire
- la réalisation des aménagements extérieurs

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- maçon
- maçon façadier

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Conduite des engins et des grues : la conduite des engins servant à la manutention et au levage des charges est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate, (cf. art. R. 4323-55 du code du travail) et sont titulaires d'une autorisation de conduite des engins et des grues confiées délivrée par leur employeur.

Echafaudages : l'article R. 4343-69 du code du travail impose que les échafaudages ne puissent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.

Travail en hauteur : la réglementation ne donnant pas de définition du travail en hauteur, c'est au chef d'établissement, responsable de la santé et de la sécurité de ses salariés, de rechercher l'existence d'un risque de chute de hauteur en procédant à l'évaluation du risque.

Il se conforme ainsi aux principes généraux de prévention énoncés dans les articles L. 4121-1 à 5 du code du travail.

Travaux interdits aux jeunes travailleurs : sur les chantiers de bâtiment et de travaux publics, il est interdit d'employer les jeunes travailleurs âgés de moins de 18 ans à des travaux en élévation (article D. 4153-36 du code du travail).

Les travaux suivants sont également interdits :

- travaux sur nacelles suspendues, échafaudages volants, échelles suspendues et plates-formes élévatrices sur mâts ou élévateurs à nacelle
- montage et démontage des échafaudages et de tous autres dispositifs de protection.

Des dérogations peuvent cependant être accordées, notamment pour les étudiants et apprentis préparant un diplôme de l'enseignement technologique ou professionnel (article D. 4153-48).

Travaux à proximité de matériaux amiantés : Formation réglementaire SS4 (travaux à proximité de matériaux amiantés)/Arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 4 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 218 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (17 % des actifs en emploi)

Familles professionnelles (FAP)	B1X30 — Maçons peu qualifiés · tension 4/5 (Élevée) B1X31 — Maçons qualifiés · tension 5/5 (Très élevée) B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP · tension 5/5 (Très élevée) B7X92 — Ingénieurs du bâtiment et des travaux publics, chefs de chantier et conducteurs de travaux (cadres) · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	28 999
Jugés difficiles à recruter	64 %
Emplois saisonniers	7 %
Familles professionnelles (FAP)	B1X30 — Maçons peu qualifiés B1X31 — Maçons qualifiés B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP B7X92 — Ingénieurs du bâtiment et des travaux publics, chefs de chantier et conducteurs de travaux (cadres)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 554 €
Selon la branche	6 000 € – 6 901 €
Prise en charge	Branches concernées
6 554 €	Valeur par défaut · 210 branches
6 901 €	CPNE Travail Temporaire, CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
6 000 €	CPNEFP Carrières et matériaux

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	22/02/2026
--	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP435

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP41907

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP435

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
www.travail-emploi.gouv.fr

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35309/>

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	28
Organismes gestionnaires (CFA)	15
Organismes formateurs	25
Régions couvertes	11
Départements couverts	25
Organismes certifiés Qualiopi	25
Sessions	de 09/2024 à 12/2029

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	41
Parcours menés à terme	39
Taux d'achèvement	95 %
Période	03/2022 – 07/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	68
Montant total engagé	183 896 €
Coût moyen par dossier	2 704 €
Durée moyenne	145 h
Période	05/2021 – 02/2026
France compétences	70 %
Reste à charge titulaire	15 %
France Travail	9 %
Entreprise	6 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.